

Lignes directrices et
recommandations à
l'intention des universités
de la Nouvelle-Écosse et du
Nova Scotia Community College

**Élaboration de politiques
et d'interventions en
matière de violence
sexuelle qui soient axées
sur les survivantes
et les survivants**

Mai 2019



CONSUP
COUNCIL OF NOVA SCOTIA UNIVERSITY PRESIDENTS

Table des matières

Résumé.....	3
Contexte.....	4
Intention et objectif.....	6
Terminologie – « culture du viol », « prise en compte des traumatismes » et « approche axée sur les survivantes et les survivants ».....	6
Principes directeurs.....	8
Lignes directrices générales	10
La revictimisation et ses répercussions.....	10
Un guide étape par étape d’élaboration de politiques en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants	13
Recommandations à l’intention des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College – Améliorer les interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle.....	15
Liste de contrôle du comité national À notre tour pour une politique en matière de violence sexuelle qui soit axée sur les survivantes et les survivants.....	17
Évaluation des politiques en matière de violence sexuelle axées sur les survivantes et les survivants.....	18
Évaluation du changement de culture	19
Ressources éducatives et de formation pour des approches qui tiennent compte des traumatismes.....	21
Bibliographie.....	22
Annexe A : Liste des membres du Comité provincial de prévention de la violence sexuelle ...	24
Annexe B : Présentations au Comité provincial de prévention de la violence sexuelle	27
Annexe C : Ressources à l’intention des victimes ou des survivantes et survivants	29
Annexe D : Définitions.....	31
Annexe E : Politiques en matière de violence sexuelle des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College (hyperliens).....	32

RÉSUMÉ

Le présent document, *Lignes directrices et recommandations à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College : Élaboration de politiques et d'interventions en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants*, est le fruit des travaux du Comité provincial de prévention de la violence sexuelle (CPPVS) pour s'acquitter d'une partie de son mandat. Le CPPVS a été constitué en avril 2018 en application directe de la recommandation 9 du rapport *Changer la culture d'acceptation : Recommandations pour aborder la violence sexuelle dans les campus universitaires*. Le comité avait pour mandat d'offrir des connaissances spécialisées et des ressources dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle dans les campus des universités et du collège de la Nouvelle-Écosse et d'établir des lignes directrices à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse pour guider l'élaboration de politiques distinctes en matière de violence sexuelle. Il avait également été chargé, par le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire, de formuler des recommandations à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College (NSCC) en vue de l'amélioration des interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle dans les établissements.

Les travaux du CPPVS pour élaborer ces lignes directrices et recommandations pour des politiques ont été réalisés en tirant parti des connaissances des membres du comité, parmi lesquels des représentants du gouvernement (ministères du Travail et de l'Éducation postsecondaire, des Services communautaires, de la Santé et du Mieux-être et de la Justice ainsi que Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse), des universités (dont les corps professoraux), du NSCC, de groupes d'étudiants, d'organismes communautaires ayant des connaissances spécialisées en prévention de la violence sexuelle et de la GRC. Voir l'annexe A, page 24, pour la liste des membres du comité. Entre sa création en avril 2018 et avril 2019, le comité s'est réuni 12 fois. Le présent document a également été établi en tirant parti de recherches et de présentations effectuées par les membres du comité lors des réunions mensuelles ainsi que par d'autres spécialistes dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle. Se reporter à l'annexe B, page 27, pour la liste des personnes qui ont fait une présentation ainsi que les sujets abordés.

Les présentes lignes directrices sont destinées à être utilisées comme une ressource par les universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC lors de l'actualisation de leurs politiques distinctes existantes en matière de violence sexuelle et dans le cadre du travail qu'ils réalisent afin que leur intervention globale sur les campus pour lutter contre la violence sexuelle soit axée sur les survivantes et les survivants. En particulier, ce document :

- propose une approche globale et claire, étape par étape, pour l'actualisation de politiques distinctes en matière de violence sexuelle;
- comprend 11 recommandations adressées aux universités de la Nouvelle-Écosse et au NSCC pour l'amélioration des interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle.

Les objectifs particuliers poursuivis en créant les présentes lignes directrices sont de garantir que chacune des 10 universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC tiennent à jour des politiques distinctes en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants et qu'ils s'efforcent d'améliorer et de maintenir des interventions en matière de violence sexuelle sur les campus qui soient axées sur les survivantes et les survivants.

On trouvera aux pages 13 et 14 du présent document un « Guide étape par étape d'élaboration de politiques en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants » et, aux pages 15 et 16, des « Recommandations à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College – Améliorer les interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle ».

CONTEXTE

Le Protocole d'entente (PE) entre la Province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse de 2015-2019 contenait des livrables clés pour guider la Province et les universités sur la voie d'un secteur durable, accessible et de qualité. Un des livrables clés du PE concernait la prévention de la violence sexuelle sur les campus des universités de la Nouvelle-Écosse. Ce travail est essentiel pour que les étudiantes et les étudiants de la Nouvelle-Écosse puissent apprendre dans un milieu sans violence sexuelle. Par conséquent, le PE contenait plusieurs livrables pour promouvoir la prévention de la violence sexuelle, à savoir :

- En collaboration avec des partenaires locaux et régionaux, les universités de la Nouvelle-Écosse élaboreront des politiques, des programmes et des activités pour faire mieux comprendre la violence sexuelle et y sensibiliser;
- Les universités de la Nouvelle-Écosse adopteront des politiques distinctes en matière de violence sexuelle;
- Un comité de travail sera constitué et aura pour mandat de contribuer à la prévention de la violence sexuelle sur les campus en préparant un rapport et des recommandations sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des recteurs des 10 universités de la Nouvelle-Écosse et du ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire.

En septembre 2016, le Comité sur la prévention de la violence sexuelle (CPVS) a été formé. Le mandat du comité, qui figurait dans le PE de 2015-2019, était de préparer un rapport et des recommandations sur la prévention de la violence sexuelle à l'intention des recteurs des universités de la Nouvelle-Écosse et du ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire. Le comité se composait de représentants du gouvernement, de représentants des étudiants, d'une première intervenante sur le campus, de membres du corps professoral et de l'administration ainsi que de représentants d'organismes communautaires ayant des connaissances spécialisées en prévention de la violence sexuelle. Avant de mettre la dernière main aux recommandations, le comité a consulté un large groupe d'intervenants.

Le rapport du comité, *Changer la culture d'acceptation : Recommandations pour aborder la violence sexuelle dans les campus universitaires*, a été approuvé par le Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP) et le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire, et publié en décembre 2017. Il présente 10 recommandations détaillées et stratégiques visant à :

- refléter des initiatives de prévention primaire;
- réduire le blâme envers la victime;
- changer la culture dans laquelle la violence sexuelle existe pour éviter qu'elle ne se produise sur les campus universitaires.

S'étant acquitté de son mandat, à savoir la préparation du rapport et des recommandations, le CPVS a conclu ses travaux.

Le Comité provincial de prévention de la violence sexuelle (CPPVS) a été constitué en avril 2018 en application directe de la recommandation 9 du rapport *Changer la culture d'acceptation*. Le comité a pour mandat d'offrir des connaissances spécialisées et des ressources dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle dans les campus des universités et du collège de la Nouvelle-Écosse et d'établir des lignes directrices à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse pour guider l'élaboration de politiques distinctes en matière de violence sexuelle. Il a également été chargé, par le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire, de formuler des recommandations pour aider les universités de la Nouvelle-Écosse et le Nova Scotia Community College (NSCC) à améliorer les interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle dans les établissements.

Le comité se compose de représentants du gouvernement (ministères du Travail et de l'Éducation postsecondaire, des Services communautaires, de la Santé et du Mieux-être et de la Justice ainsi que Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse), des universités (dont les corps professoraux), du NSCC, de groupes d'étudiants, d'organismes communautaires ayant des connaissances spécialisées en prévention de la violence sexuelle et de la GRC. L'inclusion du NSCC parmi les membres du comité traduit un engagement de la part des secteurs universitaire et collégial de mettre en commun les pratiques exemplaires ou prometteuses en matière de prévention de la violence sexuelle et de faire concorder dans les deux secteurs les efforts de lutte contre la violence sexuelle.

Le présent document, *Lignes directrices et recommandations à l'intention des universités de la Nouvelle-Écosse et du Nova Scotia Community College : Élaboration de politiques et d'interventions en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants*, est le résultat des travaux effectués par le comité pour s'acquitter de son mandat d'établissement de recommandations et de lignes directrices pour guider l'élaboration de politiques. Le CPPVS est conscient que les politiques de lutte contre la violence sexuelle doivent être examinées et critiquées régulièrement. Cela contribue à garantir que ces politiques reflètent toujours les approches les plus récentes axées sur les survivantes et les survivants.

Dans le présent document, « les universités » et « universités de la Nouvelle-Écosse » s'entend des 10 universités de la Nouvelle-Écosse représentées par leurs recteurs respectifs et du Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP).

INTENTION ET OBJECTIF

Intention

Les présentes lignes directrices sont destinées à être utilisées comme une ressource par les universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC lors de l'actualisation de leurs politiques distinctes existantes en matière de violence sexuelle et dans le cadre du travail qu'ils réalisent afin que leur intervention globale sur les campus pour lutter contre la violence sexuelle soit axée sur les survivantes et les survivants. En particulier, ce document :

- propose une approche globale et claire, étape par étape, pour l'actualisation de politiques distinctes en matière de violence sexuelle;
- comprend 11 recommandations adressées aux universités de la Nouvelle-Écosse et au NSCC pour l'amélioration des interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle.

Objectif

Les objectifs particuliers poursuivis en créant ces lignes directrices sont de garantir que chacune des 10 universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC tiennent à jour des politiques distinctes en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants et qu'ils s'efforcent d'améliorer et de maintenir des interventions en matière de violence sexuelle sur les campus qui soient axées sur les survivantes et les survivants.

TERMINOLOGIE – « CULTURE DU VIO », « PRISE EN COMPTE DES TRAUMATISMES » ET « APPROCHE AXÉE SUR LES SURVIVANTES ET LES SURVIVANTS »

Dans le présent document, des termes tels que « culture du viol », « prise en compte des traumatismes » et « approche axée sur les survivantes et les survivants » sont utilisés. Comme il s'agit de concepts clés essentiels dans le cadre de la prévention de la violence sexuelle et du travail d'intervention, il est important de les définir. Des définitions claires établissent les fondements d'une compréhension commune.

Culture du viol

« Le terme “culture du viol” désigne un milieu dans lequel le viol est omniprésent, normalisé et accepté comme inévitable. La culture du viol ne signifie pas forcément que la société ou les individus font ouvertement et activement la promotion de la violence sexuelle, mais plutôt qu'elle se perpétue en grande partie à travers de (fausses) croyances aveugles. La culture du viol, c'est la prédominance de mythes, de reproches adressés aux victimes, d'un langage qui banalise le viol, de blagues, de publicités qui

présentent les femmes comme des objets sexuels, d'images qui glorifient la violence sexuelle, de paroles de chansons qui véhiculent des messages contradictoires et préjudiciables concernant le consentement, etc. » (Province de la Nouvelle-Écosse, s.d. a).

« La culture du viol contribue au scepticisme de la société quand une agression sexuelle est signalée comparativement à d'autres actes criminels, malgré les preuves que les fausses déclarations d'agression sexuelle ne sont pas plus fréquentes que les fausses déclarations d'autres types d'actes criminels (2 % seulement) » (Lisak, Gardinier, Nicksa et Cote, 2010, p. 12, cité par l'Ending Violence Association of BC, 2016).

La culture du viol contribue aussi à la normalisation de la violence sexuelle masculine. De plus, il est établi que la culture du viol est omniprésente dans les systèmes et les institutions comme le système juridique et le système de justice pénale; ceci conduit souvent à un nouveau traumatisme pour les victimes ou les survivantes et survivants, et c'est un des principaux facteurs qui dissuadent de signaler les faits de violence sexuelle.

Prise en compte des traumatismes

« La prise en compte des traumatismes est une approche universelle et systémique de la prestation de services. Elle repose sur une compréhension de la prévalence de nombreuses formes de violence et de traumatismes chez les enfants et les adultes – développementales, passées, simples/complexes, liées aux conditions météorologiques, liées à une guerre, (liées à la violence sexuelle,) fondées sur le sexe – et du large éventail de façons de s'adapter pour faire face » (IWK Health Centre, Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, Province de Nouvelle-Écosse, 2015, p. 5).

La prise en compte des traumatismes vise à rendre les interactions, les services et les systèmes réceptifs et bienveillants à l'égard des personnes qui ont vécu un traumatisme (IWK Health Centre, Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, Province de Nouvelle-Écosse, 2015).

Approche axée sur les survivantes et les survivants

Le Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles de l'ONU (2011) définit une approche axée sur les survivantes comme une approche qui fait passer les droits, les besoins et les attentes des survivantes avant toute autre chose. Selon cette approche, les survivantes ont le droit :

- « d'être traitées avec dignité et respect plutôt que de faire l'objet de reproches;
- de choisir elles-mêmes leur conduite pour faire face au problème de la violence plutôt que de se sentir impuissantes;
- de bénéficier d'un cadre privé et de la confidentialité de leurs déclarations au lieu que celles-ci soient divulguées au public;
- de ne pas faire l'objet de discrimination en raison de leur sexe, âge, race ou ethnicité, aptitudes, préférence sexuelle, séropositivité au VIH ou toute autre raison;
- d'obtenir toutes les informations nécessaires pour se former une opinion sur les décisions à prendre plutôt que de se faire dire quoi faire. » (Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles de l'ONU, 2011).

« L'approche axée sur les survivantes [...] contribue à accélérer le rétablissement de la victime et à renforcer sa capacité à reconnaître et à exprimer ses besoins et ses attentes, ainsi qu'à

l'encourager à prendre des décisions sur d'éventuelles actions » (UNICEF, 2010, cité par le Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles de l'ONU, 2011).

PRINCIPES DIRECTEURS

Les universités et le NSCC s'engagent à respecter les principes directeurs suivants lors de l'actualisation de leurs politiques distinctes en matière de violence sexuelle, en collaboration avec leur administration, leur personnel, les leaders étudiants, des représentants du corps professoral et la communauté du campus, ainsi que dans le cadre du travail qu'ils réalisent pour que leur intervention globale sur les campus en matière de violence sexuelle soit axée sur les survivantes et les survivants. Les principes de « collaboration » et « d'inclusivité et d'accessibilité » ont été empruntés au rapport du comité national À notre tour (2017).

Collaboration – L'administration, le personnel, les leaders étudiants et les représentants du corps professoral travailleront de concert à la prévention de la violence sexuelle pour contribuer à la sécurité et au bien-être de l'ensemble de la communauté du campus.

Inclusivité et accessibilité – Le travail de lutte contre la violence sexuelle sur les campus doit inclure les voix des populations diverses d'étudiantes et d'étudiants dans chaque établissement, y compris celles des étudiantes et étudiants qui vivent avec un handicap et qui se heurtent souvent à une série d'obstacles à l'accès aux services et à l'obtention d'informations par de multiples canaux (définition adaptée de celle du comité national À notre tour, 2017).

Transparence – Le travail de lutte contre la violence sexuelle sur les campus doit être réalisé dans la transparence et cette transparence doit être démontrée par une communication claire, ouverte et régulière entre l'administration, le personnel, les leaders étudiants, les représentants du corps professoral et la communauté des campus au sens large.

Rejailissement de travaux de recherche récents et des voix des personnes

intéressées – Le travail de lutte contre la violence sexuelle sur les campus doit être éclairé par des travaux de recherche récents et, dans la mesure du possible, par les voix des victimes ou des survivantes et survivants. Ceux-ci doivent avoir la possibilité de participer au travail, de le guider et de le critiquer d'une manière qui n'entraîne pas leur revictimisation.

Persistante et continuité – Le travail de lutte contre la violence sexuelle doit être persistant, continu et permanent.

Il est recommandé d'inclure les principes suivants dans la politique distincte de chaque établissement en matière de violence sexuelle. L'enjeu est moins les modes de collaboration des intervenants clés que certains aspects qui doivent être pris en compte ou reconnus dans la politique de chaque établissement. Cette liste de principes, à l'exception de la « reconnaissance de la nature fondée sur le sexe de la violence sexuelle », a été empruntée au rapport du comité national À notre tour (2017).

Reconnaissance de l'existence d'une culture du viol – La prévention de la violence sexuelle ne peut être assurée sans reconnaître l'existence d'une culture du viol, puisque c'est en grande partie cette culture qui perpétue la violence sexuelle. Pour que des progrès soient réalisés, la prévalence de la culture du viol sur les campus et dans la société doit être reconnue et corrigée. Les établissements peuvent s'efforcer de combattre les attitudes, croyances, suppositions et comportements négatifs associés à la culture du viol en offrant une éducation au consentement et une éducation des témoins.

Reconnaissance de la nature fondée sur le sexe de la violence sexuelle – La nature fondée sur le sexe de la violence sexuelle et le fait que les populations marginalisées sont exposées à un plus grand risque de violence sexuelle doivent être reconnus. Le racisme, le sexism, l'hétérosexisme, l'homophobie, l'islamophobie, la discrimination fondée sur la capacité physique, les préjugés de classe et la violence sexuelle sont ancrés dans les mêmes systèmes de pouvoir, de privilège et d'oppression. Par conséquent, pour éradiquer la violence sexuelle, nous devons travailler à l'éradication de tous les systèmes d'oppression (Comité sur la prévention de la violence sexuelle, 2017).

Intersectionnalité – Le terme « intersectionnalité » a été introduit pour la première fois par Kimberlé Crenshaw (comité national À notre tour, 2017). Il fait référence « aux personnes et à leurs expériences façonnées par leur lien avec différentes situations sociales (p. ex. la race, le sexe, la classe, l'orientation sexuelle, les capacités, l'âge, la religion). Les personnes qui s'identifient à plusieurs formes de situations sociales marginalisées subissent des répercussions plus négatives des inégalités dans la société » (Comité sur la prévention de la violence sexuelle, 2017, p. 65). Les établissements peuvent s'efforcer de combattre les pensées, les attitudes et les comportements oppressifs en offrant une éducation anti-oppression.

Reconnaissance et inclusivité des genres – Selon le Comité national À notre tour (2017), « une approche qui reconnaît les genres reconnaît que la violence sexuelle fait partie d'un spectre plus large de violence fondée sur le genre et de violence contre les femmes et les filles » (p. 11). « Une approche inclusive des genres reconnaît que tout individu, peu importe son identité de genre ou son orientation sexuelle, peut commettre ou faire face à de la violence sexuelle » (Comité national À notre tour, 2017, p. 11).

Une approche qui tient compte des traumatismes – « Une approche de la violence sexuelle qui tient compte des traumatismes cherche à faire en sorte que les programmes de prévention et de soutien respectent les souhaits des survivant·e·s et minimisent les nouveaux traumatismes » (comité national À notre tour, 2017, p. 10). Selon l'Ending Violence Association of BC, 2016, citée par le comité national À notre tour, 2017, p. 10, « l'utilisation d'une approche qui tient compte des traumatismes sur le campus signifie comprendre les effets de la violence sexuelle sur les survivant·e·s (entre autres) et y répondre d'une façon qui encourage l'autonomisation, le rétablissement et qui minimise les nouveaux traumatismes ».

Une approche axée sur les survivantes et les survivants – Une approche axée sur les survivantes et les survivants fait souvent référence aux politiques, procédures et cadres

stratégiques plus larges ou interventions en matière de violence sexuelle qui visent à garantir que la priorité va aux droits, besoins et attentes de la victime, de la survivante ou du survivant. Voir la section « Définitions » à la page 31 du présent document.

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

Le PE entre la Province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse de 2015-2019 soulignait les aspects suivants concernant l'élaboration de politiques distinctes en matière violence sexuelle :

- Les politiques doivent être élaborées et révisées tous les trois ans en suivant un processus inclusif;
- Les universités s'engagent à collaborer avec les représentants élus des étudiants pour garantir la participation des étudiants;
- Un des principaux objectifs des politiques doit être l'accent mis sur la prévention en sensibilisant par l'éducation;
- Les politiques doivent mentionner clairement les procédures de plainte et les protocoles d'intervention pour lutter contre le problème dans l'établissement;
- Les politiques doivent être publiées de manière compréhensible; elles doivent être aisément accessibles et à la disposition du public.

Ces lignes directrices demeurent pertinentes, mais il faut noter que les universités et le NSCC conviennent que les politiques doivent être examinées et actualisées à une fréquence plus rapprochée que tous les trois ans, comme indiqué à la recommandation 1 du présent document, page 15. Les universités et le NSCC conviennent de respecter ces lignes directrices chaque fois qu'ils révisent leurs politiques en matière de violence sexuelle.

LA REVICTIMISATION ET SES RÉPERCUSSIONS

Un élément clé du travail de lutte contre la violence sexuelle dans une perspective tenant compte des traumatismes et axée sur les survivantes et les survivants est la compréhension de la revictimisation et de ses répercussions. La revictimisation, ou traumatisme secondaire, est courante parmi les victimes d'actes criminels et de violences (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.). « Le traumatisme secondaire se produit quand on répond à une (victime de violence sexuelle) en (lui) faisant éprouver de la honte ou en lui reprochant la (violence) sexuelle » (Aphrodite Matsakis, 1994, citée par l'Avalon Sexual Assault Centre, 2017). « Nous savons que le facteur le plus important qui aide à déterminer l'ampleur des effets post-traumatiques à long terme est le niveau de soutien (reçu) après une expérience traumatisante » (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.). Il y a trois voies de traumatisme secondaire associées à la honte qu'on fait éprouver ou aux reproches adressés à la

personne : parce qu'elle a été prise pour cible; à cause de ses réactions pendant et immédiatement après l'agression sexuelle; à cause des symptômes et mécanismes d'adaptation qu'elle a développés à la suite du préjudice subi (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.). Il est important de noter que les ressources disponibles pour répondre aux besoins de populations diverses sont souvent limitées; ceci peut contribuer également au traumatisme secondaire (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.). À la liste du comité national À notre tour des éléments à inclure dans les politiques axées sur les survivantes et les survivants, le CPPVS recommande d'ajouter une liste de « ressources adaptées sur le plan culturel à l'intention des victimes ou des survivantes et survivants » (voir les pages 17 et 18 du présent document).

Les exemples de traumatisme secondaire peuvent être flagrants ou subtils; les répercussions sur les victimes ou les survivantes et les survivants ne viennent pas seulement des mots que nous employons, mais aussi du ton de nos paroles (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.). Quand une personne révèle qu'elle a été victime de violence sexuelle, il est fondamental que la personne à qui cette divulgation s'adresse s'abstienne :

- d'opposer une dénégation, d'exprimer son incrédulité, de chercher à éviter le sujet – « Ça n'a pas pu arriver », « Vous exagérez », « Tu as tout inventé » – ou de ne pas prendre acte de la divulgation;
- de faire peu de cas de l'incident ou de le minimiser – « Vous vous formalisez d'un rien », « Je ne pense pas que c'était son intention », « Ça aurait pu être pire »;
- de reprocher à demi-mot à la personne d'avoir été prise pour cible – « Tu ne devrais pas boire autant », « Pourquoi être allée là-bas avec lui? », « Ne l'avez-vous pas provoqué? »;
- de reprocher à demi-mot ses actes à la personne pendant ou après l'agression – « Pourquoi n'as-tu pas crié ou couru quand tu en as eu l'occasion? », « Pourquoi ne l'avez-vous pas dit immédiatement? », « Si tu as vécu une agression sexuelle, pourquoi ne l'as-tu pas signalé à la police? »;
- de stigmatiser la personne – considérer la personne comme instable, irrémédiablement mutilée ou déficiente en attribuant toutes ou la plupart de ses réactions émotionnelles et comportementales au traumatisme ou en l'accusant de vouloir se faire remarquer, d'être opiniâtre ou récalcitrante ou de ne pas être crédible;
- d'omettre de protéger la vie privée – ne pas préserver la confidentialité en communiquant des renseignements personnels, sous quelque forme que ce soit et à quiconque, sans le consentement de l'intéressée ou de l'intéressé (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.).

Dans le cas de la violence sexuelle sur les campus, le traumatisme secondaire peut également se produire quand on demande à des victimes ou à des survivantes ou survivants de violence sexuelle de participer à des actions de prévention de la violence sexuelle. Les étudiantes et les étudiants qui participent activement aux initiatives de lutte contre la violence sexuelle sont parfois invités à assumer des fonctions supplémentaires sur leurs campus

respectifs (membres du CPPVS, communication personnelle, le 20 novembre 2018). Si certaines personnes sont heureuses d'avoir cette occasion, d'autres ont le sentiment de ne pas pouvoir dire non : elles ont l'impression de ne pas avoir le choix, ce qui peut déclencher un traumatisme (membres du CPPVS, communication personnelle, le 20 novembre 2018). Pendant que les universités et le NSCC continuent à collaborer avec les étudiantes et les étudiants pour lutter contre la violence sexuelle, il est important de réfléchir aux moyens d'associer les victimes ou les survivantes et survivants à ces efforts sans susciter des tensions émotionnelles supplémentaires indues et sans risquer de victimiser de nouveau ces personnes (membres du CPPVS, communication personnelle, le 20 novembre 2018).

Il est essentiel que les prestataires de services mettent en œuvre des stratégies pour prévenir le traumatisme secondaire. Les pratiques pour soutenir les victimes ou les survivantes et survivants sont entre autres :

- croire la personne – il est essentiel que la personne soit crue. Si la première personne à qui elle révèle ce qui s'est passé a une réaction négative, il est moins probable qu'elle cherchera de l'aide ailleurs ou qu'elle aura recours au système juridique;
- utiliser une approche qui tient compte des traumatismes – le but est d'aider la personne à se rétablir, à redevenir autonome et à se sentir libre d'agir;
- prendre garde au traumatisme par ricochet – les prestataires de services sont exposés à l'épuisement professionnel, à la saturation compassionnelle et au traumatisme par ricochet. Lorsque cela se produit, ils sont moins susceptibles de déceler les signes d'un traumatisme secondaire et sont plus susceptibles d'y contribuer;
- prendre soin de soi (Avalon Sexual Assault Centre, s.d.).

UN GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE D'ÉLABORATION DE POLITIQUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE QUI SOIENT AXÉES SUR LES SURVIVANTES ET LES SURVIVANTS

Le guide étape par étape présenté ci-dessous a été créé avec le concours des membres du CPPVS pour donner un aperçu des éléments clés d'un processus complet d'élaboration de politiques en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants. Il est prévu que ces lignes directrices soient utilisées par les universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC dans le cadre de leurs processus d'examen et d'actualisation de leurs politiques en matière de violence sexuelle. Les lignes directrices peuvent également être une ressource utilisée par d'autres universités et collèges communautaires hors de la Nouvelle-Écosse lors de l'élaboration ou de la révision de leurs politiques en matière de violence sexuelle.

1. Former un comité d'orientation ou un groupe consultatif sur la violence sexuelle

Un des principaux objectifs de ce comité doit être d'élaborer ou de réviser la politique de l'université ou du collège communautaire en matière de violence sexuelle. Le comité doit compter de nombreux représentants de la communauté de l'établissement, notamment les personnes directement chargées de prendre acte des divulgations et des déclarations et celles responsables des décisions. Le comité doit également comprendre des membres du personnel de soutien des services aux étudiants et du personnel des ressources humaines de l'université ou du collège communautaire si la portée de la politique s'étend au corps professoral et au personnel. Ce comité doit aussi compter parmi ses membres des représentants élus des étudiants de l'établissement. Il doit avoir la responsabilité de procéder à l'examen et à l'actualisation en continu de la politique de son établissement en matière de violence sexuelle, comme le prévoit la recommandation 1 du présent document, page 15.

2. Établir une définition claire de la violence sexuelle

La politique de l'établissement en matière de violence sexuelle doit « définir clairement les termes pertinents (p. ex. violence sexuelle, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol par une connaissance, culture du viol, consentement, coercition, agression sexuelle par une connaissance, agression sexuelle facilitée par la drogue). Les définitions doivent correspondre aux définitions juridiques et être éclairées par des spécialistes dans le domaine de la lutte contre la violence » (Ending Violence Association of BC, 2016, p. 4-5).

La définition de la violence sexuelle dans la politique de l'établissement doit s'appliquer à l'ensemble des exemples de violence sexuelle, y compris les actes de nature physique ou psychologique lorsque ceux-ci visent la sexualité.

3. Collaborer avec des spécialistes en la matière, des juristes et des spécialistes des politiques

L'intérêt de faire participer ces personnes est d'obtenir des commentaires de spécialistes concernant le contenu de la politique. Ces personnes doivent être consultées régulièrement tout au long du processus d'élaboration de la politique.

4. Mener de vastes consultations sur le campus

L'administration de l'université ou du collège communautaire doit mener des consultations avec la communauté du campus au sens large, notamment les membres du corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants. Il faut prévoir suffisamment de temps pour le processus de consultation et plusieurs options de consultation doivent être offertes, p. ex. rencontres en personne, enquêtes en ligne et commentaires anonymes. Les rencontres en personne doivent avoir lieu dans des plages horaires qui permettent la participation maximale du corps professoral, du personnel et des étudiantes et étudiants.

5. Obtenir l'approbation à l'interne

Une fois le processus de consultation sur le campus achevé et le texte revu à la lumière des commentaires reçus, la politique de l'établissement doit être soumise au processus d'approbation interne de ce dernier.

6. Mettre l'accent sur la sensibilisation et sur la mise en œuvre de la politique et les ressources

Une fois la politique approuvée par le sénat ou le conseil d'administration de l'établissement, elle doit être publiée sur le site Web de l'établissement à un endroit facile à trouver. L'établissement doit alors s'attacher à faire connaître la politique dans toute la communauté du campus. Il est fondamental de veiller à ce que les membres de la communauté du campus les plus susceptibles d'entendre des révélations et des déclarations de violence sexuelle et les personnes chargées d'enquêter sur ces déclarations connaissent bien tous les aspects de la politique.

Il essentiel également que l'établissement défisisse et établisse les ressources nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de sa politique en matière de violence sexuelle.

7. Évaluer la politique

Le politique de l'établissement en matière de violence sexuelle doit être évaluée pour s'assurer que ses procédures de plainte, ses protocoles d'intervention et ses processus d'enquête (le cas échéant) sont axés sur les survivantes et les survivants. Un cadre d'évaluation aidera les établissements à déterminer l'efficacité avec laquelle ils ont pu mettre en application leurs politiques (voir la section « Évaluation des politiques en matière de violence sexuelle axées sur les survivantes et les survivants » à la page 18 du présent document pour plus d'information sur le cadre d'évaluation proposé).

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES UNIVERSITÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOVA SCOTIA COMMUNITY COLLEGE – AMÉLIORER LES INTERVENTIONS AXÉES SUR LES SURVIVANTES ET LES SURVIVANTS EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE

Le CPPVS recommande que le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire et le Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP) ainsi que le président du Nova Scotia Community College (NSCC) fassent en sorte que les universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC mettent en œuvre les 11 recommandations suivantes. L'intention générale est que les universités et le NSCC améliorent leurs interventions axées sur les survivantes et les survivants en matière de violence sexuelle sur les campus en adoptant des approches qui tiennent compte des traumatismes et sont axées sur les survivantes et les survivants. En conséquence, il est recommandé que le ministre, le CONSUP et le président du NSCC (« les parties ») collaborent pour garantir la concrétisation de ce qui suit.

1. Les universités et le NSCC ont des procédures en place pour garantir une intervention en matière de violence sexuelle qui soit axée sur les survivantes et les survivants en actualisant leurs politiques en matière de violence sexuelle au moins tous les trois ans et en procédant à l'examen et à l'actualisation en continu des politiques, au besoin, pour anticiper ou régler les nouveaux problèmes;
2. Les universités collaborent avec les représentants élus et nommés des étudiantes et des étudiants tout au long du processus d'examen et d'actualisation de leur politique en matière de violence sexuelle en suivant les processus prévus dans leurs accords respectifs de consultation des étudiantes et des étudiants ou dans le Protocole d'entente (PE) entre la Province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse. Le NSCC poursuivra sa collaboration avec les représentants des étudiantes et des étudiants concernant le processus d'examen et d'actualisation de sa politique en matière de violence sexuelle par l'intermédiaire de la représentation des étudiantes et des étudiants au comité consultatif du collège sur la prévention de la violence sexuelle et par d'autres mécanismes définis;
3. Les universités et le NSCC collaborent avec le corps professoral et les représentants du personnel de leurs établissements respectifs tout au long du processus d'examen et d'actualisation de la politique en matière de violence sexuelle. La participation du corps professoral et du personnel peut être assurée par des représentants au comité consultatif sur la prévention de la violence sexuelle des établissements respectifs et par d'autres mécanismes;
4. Les universités renforcent leur capacité de répondre aux plaintes en utilisant en continu des approches tenant compte des traumatismes et axées sur les survivantes et les survivants en invitant les représentants élus et nommés des étudiantes et des étudiants ainsi que d'autres intervenants à faire part de leurs commentaires pour trouver des possibilités existantes et nouvelles de formation et en travaillant en collaboration pour répondre aux besoins de formation. Le NSCC renforcera lui aussi sa capacité de répondre aux plaintes en utilisant des approches tenant compte des traumatismes et axées sur les survivantes et les survivants en invitant les intervenantes et intervenants ainsi que les

étudiantes et étudiants à faire part de leurs commentaires par l'intermédiaire des représentants des étudiants au comité consultatif sur la prévention de la violence sexuelle du collège et par d'autres mécanismes définis;

5. Les universités et le NSCC collaborent avec des spécialistes dans le domaine de la prévention et des interventions en matière de violence sexuelle pour garantir que les approches sont éclairées par des travaux de recherche et des pratiques exemplaires ou sont des approches prometteuses;
6. Chaque université et le NSCC envisagent l'élaboration d'un processus indépendant dans lequel les processus disciplinaire, de remédiation éducative ou de réparation ainsi que le processus d'appel sont propres aux faits de violence sexuelle. Ce processus, procédures d'appel comprises, doit fonctionner indépendamment d'autres processus de plaintes, d'enquêtes (le cas échéant), de décisions et d'appels. Les parties reconnaissent que ce processus d'enquête distinct peut ne pas être applicable aux employés syndiqués qui sont soumis à des procédures différentes prévues dans leurs conventions collectives;
7. Dans le cas où une enquête, comme une procédure pénale ou civile, limite la capacité d'un établissement de réunir des déclarations et des renseignements adéquats pour mener une enquête approfondie et aboutir à des conclusions, les universités et le NSCC doivent élaborer des procédures permettant la prise de mesures provisoires axées sur les survivantes et les survivants pour intervenir rapidement lorsque des faits de violence sexuelle sont signalés;
8. Les universités et le NSCC s'efforcent expressément d'augmenter la diversité parmi les personnes responsables des suites données aux divulgations et aux plaintes en matière de violence sexuelle sur leurs campus respectifs;
9. Les universités et le NSCC font en sorte que les personnes responsables des suites données aux divulgations et aux plaintes en matière de violence sexuelle sur leurs campus respectifs aient reçu une formation appropriée aux approches qui tiennent compte des traumatismes. Les programmes de formation doivent être basés sur des données probantes et correspondre aux pratiques exemplaires ou prometteuses. De plus, les universités et le NSCC s'engagent à envisager l'établissement d'une réserve commune de personnes diverses chargées de mener les enquêtes et de prendre les décisions, réserve à laquelle tous les établissements pourraient accéder;
10. Les universités et le NSCC veillent à ce que des membres de la communauté des campus soient formés pour recevoir la divulgation de faits de violence sexuelle en adoptant une approche tenant compte des traumatismes. Le module « Responding to a Disclosure » de la formation *Supporting Survivors of Sexual Violence: A Nova Scotia Resource* (LearnRidge, 2019) est recommandé;
11. Les universités et le NSCC travaillent à l'élaboration d'un cadre d'évaluation pouvant être utilisé pour évaluer le contenu et la mise en œuvre de la politique de chaque établissement en matière de violence sexuelle. Ce cadre d'évaluation doit pouvoir être adapté à chaque université et au NSCC.

LISTE DE CONTRÔLE DU COMITÉ NATIONAL À NOTRE TOUR POUR UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE QUI SOIT AXÉE SUR LES SURVIVANTES ET LES SURVIVANTS

Cette liste de contrôle pour les politiques est tirée du rapport *À notre tour – Une stratégie complète menée par les étudiant·e·s pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivantes et survivants sur les campus universitaires canadiens* (2017). Selon le comité national À notre tour (2017), la liste de contrôle mentionne les éléments à inclure et ceux à ne pas inclure dans une politique axée sur les survivantes et les survivants. Les universités de la Nouvelle-Écosse et le NSCC peuvent décider de s'inspirer de cette liste dans l'élaboration de politiques axées sur les survivantes et les survivants. Le CPPVS a recommandé d'ajouter ce qui suit à la liste du comité national À notre tour des éléments à inclure dans des politiques axées sur les survivantes et les survivants :

- « Ressources adaptées sur le plan culturel à l'intention des victimes ou des survivantes et survivants »;
- « Ressources éducatives sur la prévention de la violence sexuelle ».

Les politiques des campus en matière de violence sexuelle doivent comprendre :

- ✓ Reconnaissance des effets intersectionnels de la violence sexuelle
- ✓ Reconnaissance de la culture du viol sur le campus
- ✓ Formation de soutien et de sensibilité en matière de violence sexuelle pour tous ceux et celles impliqués dans le processus de plainte
- ✓ Échéanciers clairs
- ✓ Une clause d'immunité pour la consommation d'alcool et de drogues
- ✓ Options de plainte anonyme ou par une tierce partie
- ✓ Mesures provisoires axées sur la survivante ou le survivant
- ✓ Protection contre les rencontres face à face durant le processus de plainte
- ✓ Ressources adaptées sur le plan culturel à l'intention des victimes ou des survivantes et survivants
- ✓ Tiers indépendant membre du comité d'appel
- ✓ Ressources éducatives sur la prévention de la violence sexuelle

Les politiques des campus en matière de violence sexuelle ne doivent pas comprendre :

- ✗ Un délai à ne pas dépasser pour le dépôt d'une plainte formelle

- ✖ La menace de sanctions pour les plaintes vexatoires, malveillantes ou fausses
- ✖ Bâillonnement (durant et après le processus de plainte)
- ✖ Une échappatoire permettant la suspension de la plainte si la personne mise en cause met fin à sa relation avec l'établissement d'enseignement (transfert ou décrochage)

ÉVALUATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE AXÉES SUR LES SURVIVANTES ET LES SURVIVANTS

L'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de violence sexuelle axées sur les survivantes et les survivants doivent être éclairées par des travaux de recherche récents et étayées par des recherches en cours. Cela contribuera à garantir que ces politiques reflètent les approches les plus récentes axées sur les survivantes et les survivants. Pour que les politiques des établissements répondent aux besoins des victimes ou des survivantes et survivants, le CPPVS recommande qu'elles soient évaluées, en partie, à l'aide de paramètres relatifs à des principes fondamentaux axés sur les survivantes et les survivants. Selon le National Centre for Injury Prevention and Control des CDC (s.d.), « l'évaluation est l'activité par laquelle nous développons une compréhension du mérite, de l'intérêt et de l'utilité d'une politique » (p. 1). Par conséquent, l'intention générale d'une évaluation des politiques en matière de violence sexuelle des universités de la Nouvelle-Écosse et du NSCC est de déterminer l'efficacité avec laquelle ceux-ci ont pu mettre en application leurs politiques distinctes en matière de violence sexuelle dans une approche axée sur les survivantes et les survivants. Les paramètres doivent comprendre, sans s'y limiter, les principes pour des politiques en matière de violence sexuelle qui soient axées sur les survivantes et les survivants mentionnés aux pages 8 et 9 du présent document.

Pour procéder à l'évaluation des politiques des établissements en matière de violence sexuelle, le CPPVS recommande l'élaboration d'un cadre pouvant être utilisé pour évaluer le contenu et la mise en œuvre de la politique de chaque établissement en matière de violence sexuelle. Ce cadre d'évaluation doit pouvoir être adapté à chaque université et au NSCC. Voir la recommandation 11 du présent document, page 16. L'évaluation du contenu et l'évaluation de la mise en œuvre sont deux types d'évaluation des politiques définis par le National Centre for Injury Prevention and Control des CDC (s.d.). Tandis que l'évaluation du contenu aidera les établissements à déterminer dans quelle mesure leurs politiques distinctes en matière de violence sexuelle reflètent des principes axés sur les survivantes et les survivants, l'évaluation de la mise en œuvre aidera à déterminer si les politiques sont bien appliquées dans une approche axée sur les survivantes et les survivants.

Le troisième aspect de l'évaluation des politiques est l'évaluation de l'impact, qui détermine si la politique a eu l'effet escompté (National Centre for Injury Prevention and Control des CDC, s.d.). L'évaluation de l'impact aidera à déterminer, en partie, dans quelle mesure les étudiantes et les étudiants connaissent la politique et dans quelle mesure ils estiment qu'elle est un instrument robuste qui favorise des réponses rapides et globales à la violence sexuelle dans une approche axée sur les survivantes et les survivants.

Le CPPVS recommande la réalisation d'une enquête sur le climat qui règne sur les campus pour évaluer l'impact des politiques des établissements. L'enquête doit être menée en 2019 et répétée en 2023. Elle examinera les croyances, attitudes et comportements liés à la violence sexuelle sur les campus de la Nouvelle-Écosse. Elle se penchera également sur les taux de plusieurs formes de violence sexuelle. En outre, elle permettra d'examiner les aspects mentionnés précédemment, c.-à-d. la mesure dans laquelle les étudiantes et les étudiants connaissent la politique et la mesure dans laquelle ils estiment que la politique est un instrument robuste qui favorise, sur leurs campus respectifs, une intervention axée sur les survivantes et les survivants.

ÉVALUATION DU CHANGEMENT DE CULTURE

Les 10 recommandations présentées dans le rapport *Changer la culture d'acceptation* ont été expressément élaborées pour être axées sur la prévention primaire. L'objectif général des recommandations est de changer les croyances, les attitudes et les comportements qui perpétuent la culture du viol. Le but ultime est d'avoir des campus où les étudiantes et les étudiants peuvent étudier et apprendre dans des milieux sans violence sexuelle. C'est pourquoi il est essentiel d'évaluer dans quelle mesure nous observons un changement de culture dans le temps à la suite de nos efforts.

Deux points méritent d'être mentionnés. Premièrement, le type d'étude utilisé doit être adapté au type de problème social à évaluer. Deuxièmement, plus le problème est complexe, plus il est difficile d'établir un lien direct entre des efforts déterminés et des changements de la nature du problème (D. Crocker, communication personnelle, le 28 novembre 2018).

Par conséquent, pour déterminer l'approche la plus appropriée, il est important de considérer que la violence sexuelle sur les campus est un problème social complexe. Les problèmes complexes n'ont pas de causes et d'effets aisément observables. Pour les résoudre, nous devons encourager la collaboration, examiner les pratiques émergentes (c.-à-d. les pratiques qui font leur apparition à la suite d'une étude en profondeur du contexte) et mettre à l'essai de nouvelles interventions (D. Crocker, communication personnelle, le 16 mai 2018 et le 24 octobre 2018).

Le CPPVS recommande les approches suivantes pour évaluer le changement de culture dans le temps :

- Recherches narratives pour compléter les données de l'enquête :
 - Des cercles d'anecdotes et des ateliers de recherche de sens seront organisés en 2019-2020.
 - Les cercles d'anecdotes sont comparables aux groupes de discussion en ce sens qu'ils sont un moyen de mener une entrevue collective, mais, contrairement aux groupes de discussion, ils mettent au jour les récits et le vécu des gens plutôt que leurs opinions. Pendant un cercle d'anecdotes, les participants répondent, tour à tour, à des invitations larges et ouvertes à livrer

leurs récits. Ils sont invités à décrire un aspect du problème étudié. Les participants se posent ensuite mutuellement des questions sur le récit et l'animateur aide le groupe à comprendre ce qu'ont vécu les personnes qui livrent leur récit (Cognitive Edge, 2018).

- Les cercles d'anecdotes sont suivis d'ateliers participatifs de recherche de sens lors desquels les membres de la communauté universitaire rencontrent une animatrice ou un animateur. L'atelier aide les participants à décrypter les récits recueillis dans les cercles et à trouver comment l'université pourrait aider à amplifier les caractéristiques des récits positifs et régler les questions soulevées par les récits négatifs. Ce processus peut aider à améliorer la politique, les programmes et les processus, mais il fait également partie du processus proprement dit de changement de culture. En faisant participer les membres de la communauté universitaire, il aide à créer les conditions d'un changement.
- Un questionnaire SenseMaker® sera présenté en 2019-2020 et en 2023-2024.
 - Les questionnaires SenseMaker permettent de recueillir et d'analyser des centaines de récits. Le questionnaire commence par une invitation à livrer un récit. Quand les participants à l'étude ont raconté leur récit, le questionnaire demande aux personnes interrogées de « donner un sens » ou d'indexer leurs propres récits. Ensuite, les chercheurs cartographient les sens donnés aux récits plutôt que de s'intéresser d'abord aux récits eux-mêmes. Les données aident ainsi à cartographier la culture que nous tentons de comprendre (Cognitive Edge, 2018).

Les démarches de recherche narrative visent à approfondir la compréhension qu'ont les chercheurs du sujet étudié en révélant le sens donné aux récits concernant le sujet. En substance, les démarches de recherche narrative :

- demandent aux gens de raconter de courts récits sur ce qu'ils ont vécu ou sur des comportements au lieu de leur demander leur opinion;
- demandent aux gens d'interpréter le sens de leurs propres récits; ou demandent à un groupe d'interpréter le sens des récits livrés par les membres du groupe;
- produisent des schémas dans les récits, qui découlent de l'interprétation des récits par les participants plutôt que de celle des chercheurs (D. Crocker, communication personnelle, le 24 octobre 2018).

L'objectif est que l'enquête sur le climat qui règne sur les campus, les cercles d'anecdotes et les ateliers de recherche de sens, suivis par le questionnaire SenseMaker®, produisent des données robustes sur la prévalence de la violence sexuelle sur les campus en Nouvelle-Écosse et aident à mieux comprendre comment les étudiantes et les étudiants de la Nouvelle-Écosse appréhendent le contexte dans lequel la violence sexuelle se produit sur les campus. L'aspect participatif des recherches narratives devient partie intégrante du processus de changement de culture.

S'il ne sera peut-être pas possible d'établir un lien direct entre la mise en œuvre des 10 recommandations présentées dans *Changer la culture d'acceptation* et le changement de culture, il demeure que, si un tel changement est observé au cours des cinq prochaines années, nous pourrons raisonnablement en déduire que les efforts soutenus pour mettre en œuvre et poursuivre les principales initiatives présentées dans les 10 recommandations auront eu un effet positif sur nos croyances, attitudes et comportements collectifs afin de créer des milieux plus respectueux et plus sûrs sur les campus pour toutes les étudiantes et tous les étudiants de la Nouvelle-Écosse.

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET DE FORMATION POUR DES APPROCHES QUI TIENNENT COMPTE DES TRAUMATISMES

Supporting Survivors of Sexual Violence: A Nova Scotia Resource a été créé dans le cadre de la stratégie de 2015 en matière de violence sexuelle de la Province, *Rompre le silence*, pour aider les Néo-Écossais à en apprendre davantage sur la violence sexuelle et la façon d'offrir du soutien aux victimes ou aux survivants. La formation est offerte en ligne et est gratuite. LearnRidge (2019) y donne accès à <https://nscs.learnridge.com/>. La formation s'adresse aux fournisseurs de services, aux amis, aux membres de la famille, aux voisins, aux enseignants, aux premiers répondants, aux conseillers et à tous ceux qui agissent comme personnes de soutien ou qui sont préoccupés par la violence sexuelle. Elle comprend les six modules suivants (en anglais seulement) :

- Sexual Violence: An Introduction;
- Responding to a Disclosure;
- Choices following Sexual Violence;
- Exploring Sexual Consent;
- Enhancing the Wellbeing of Support People;
- Indigenous Perspectives.

On peut suivre les six modules ou certains d'entre eux. Il faut environ quatre à six heures pour les achever tous. Les modules comprennent une combinaison de texte et d'éléments interactifs comme des vidéos, des graphiques, des échéanciers et des interrogations rapides. Les participants qui s'inscrivent au cours et suivent les six modules reçoivent un certificat d'achèvement (Comité sur la prévention de la violence sexuelle, 2017).

BIBLIOGRAPHIE

Avalon Sexual Assault Centre. (2017). *Secondary Wounding as Compounding the Trauma Response Cycle*.

Avalon Sexual Assault Centre. (s.d.). *Sexual Assault and Secondary Wounding*.

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes. (2009). *Victim Blaming*. Consulté sur : https://crcvc.ca/docs/victim_blaming.pdf

National Centre for Injury Prevention and Control des CDC. (s.d.). *Step by Step – Evaluating Violence and Injury Prevention Policies – Brief 1: Overview of Policy Evaluation*. Consulté sur <https://www.cdc.gov/injury/pdfs/policy/Brief%201-a.pdf>

Cognitive Edge. (2018). *Anecdote Circles*. Consulté sur <https://cognitive-edge.com/methods/anecdote-circles/>

Cognitive Edge. (2018). SenseMaker®. Consulté sur <https://cognitive-edge.com/sensemoker/>

Ending Violence Association of BC. (2016). *Campus Sexual Violence: Guidelines for a Comprehensive Response*. Vancouver (C.-B.) : Ending Violence Association of BC.

IWK Health Centre, Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, Province de la Nouvelle-Écosse. (2015). *Trauma-informed approaches: An Introduction and Discussion Guide for Health and Social Service Providers*. Consulté sur : https://novascotia.ca/dhw/addictions/documents/TIP_Discussion_Guide_1.pdf

LearnRidge. (2019). *Supporting Survivors of Sexual Violence: A Nova Scotia Resource*. Consulté sur <https://nscs.learnridge.com/>

Comité national À notre tour. (Octobre 2017). *À notre tour – Une stratégie complète menée par les étudiant·e·s pour prévenir la violence sexuelle et appuyer les survivantes et survivants sur les campus universitaires canadiens*, Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM).

Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse. (2018). *Sexual Assault Nurse Examiner (SANE) Program*. Consulté sur [http://www.nshealth.ca/service-details/Sexual%20Assault%20Nurse%20Examiner%20\(SANE\)%20Program](http://www.nshealth.ca/service-details/Sexual%20Assault%20Nurse%20Examiner%20(SANE)%20Program)

Province de la Nouvelle-Écosse. (s.d. a). *Break the Silence Nova Scotia – Qu'est-ce que la violence sexuelle?* Consulté sur <http://www.breakthesilencens.ca/fr/what-is-sexual-violence>

Province de la Nouvelle-Écosse. (s.d. b). *Break the Silence Nova Scotia – Où obtenir de l'aide?* Consulté sur <https://breakthesilencens.ca/fr/where-to-get-help>

Province de la Nouvelle-Écosse. (2015). *Rompre le silence : Une intervention coordonnée en matière de violence sexuelle en Nouvelle-Écosse*. Consulté sur <https://novascotia.ca/coms/svs/docs/Sexual-Violence-Strategy-FR.pdf>

Comité sur la prévention de la violence sexuelle (2017). *Changer la culture d'acceptation : Recommandations pour aborder la violence sexuelle dans les campus universitaires*. Consulté sur <https://novascotia.ca/lae/pubs/docs/changing-the-culture-of-acceptance-fr.pdf>

Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles de l'ONU. (2011). *Approche axée sur les survivantes*. Consulté sur <https://www.endvawnow.org/fr/articles/652-survivor-centred-approach.html>

ANNEXE A
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ PROVINCIAL DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Liste des membres du comité entre avril 2018 et avril 2019

Nom	Titre	Association
Gouvernement		
Ava Czapalay (coprésidente)	Directrice principale	Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire – Direction de l'éducation supérieure
Sarah Granke	Spécialiste, Prévention de la violence sexuelle et mesures de soutien	Ministère des Services communautaires
Robert Strang	Médecin hygiéniste en chef	Ministère de la Santé
Mike McMurray (avril-juin 2018)	Directeur, Division des universités et des collèges	Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire – Direction de l'éducation supérieure – Division des universités et des collèges
Margaret Ann Bruhier	Agente de planification et de développement	Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire – Direction de l'éducation supérieure – Division des universités et des collèges
Meghan Murphy (juillet-octobre 2018)	Agente de la planification et du développement	Ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire – Direction de l'éducation supérieure – Division des universités et des collèges
Dana Bowden	Directrice des initiatives spéciales pour les victimes	Ministère de la Justice – Division des services judiciaires
Sonya Ferrara	Agente d'exécution	Ministère de la Justice – Unité CyberScan
Stephanie MacInnis-Langley	Directrice générale	Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse
Représentants des universités (y compris des corps professoraux)		
Ted Vaughan (jusqu'en décembre 2018)	Directeur général	Atlantic School of Theology

Nom	Titre	Association
Paula Barry	Vice-présidente associée, expérience étudiante	Université Mount Saint Vincent
Margaret McKinnon	Directrice de la santé, du counseling et de l'apprentissage accessible, services aux étudiants	Université St. Francis Xavier
Sébastien Dol	Directeur des services aux étudiants et de l'internationalisation	Université Sainte-Anne
Tom Brophy	Directeur principal des services aux étudiants	Université Saint Mary's
James Sanford	Directeur des services aux étudiants	Université Acadia
John Mayich	Directeur des affaires étudiantes	Université Cape Breton
Professeur William Lahey (jusqu'en octobre 2018)	Recteur et vice-chancelier	Université de King's College
Katie Merwin	Directrice des services aux étudiants	
Dianne Taylor-Gearing (coprésidente)	Présidente de l'Université NSCAD	Université NSCAD
Melissa MacKay	Conseillère spécialiste de la violence sexuelle	Université Dalhousie
Diane Crocker	Professeure, département de criminologie	Université Saint Mary's
Peter Halpin	Directeur général	Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP)
Scott Stewart	Président	Association des professeurs des universités de la Nouvelle-Écosse (APUNE)
Collette Robert	Coordonnatrice de la prévention de la violence sexuelle	Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP)
NSCC		
Elizabeth Yeo	Directrice des services aux étudiants	Nova Scotia Community College (NSCC)

Nom	Titre	Association
Dale Gruchy	Enseignante, NSCC Kentville	Nova Scotia Community College (NSCC)
Représentants des étudiantes et des étudiants (y compris les représentants élus) et représentante du Survivor Support Centre de Dalhousie		
Aidan McNally	Présidente	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse
Masuma Khan	Vice-présidente des affaires académiques et externes	Dalhousie Student Union (DSU)
Shannon Pringle	Directrice du soutien aux personnes ayant survécu à une agression	Survivor Support Centre de Dalhousie
Tristan Bray	Directeur exécutif	Students Nova Scotia (SNS)
Organismes communautaires qui ont des connaissances spécialisées en prévention de la violence sexuelle		
Jackie Stevens	Directrice générale	Avalon Sexual Assault Centre
Lucille Harper (jusqu'en novembre 2018)	Directrice générale	Antigonish Women's Resource Centre et Sexual Assault Services Association
Wyanne Sandler	Directrice générale	
Lorraine Whitman	Présidente	Nova Scotia Native Women's Association
Justine Colley-Leger	Coordonnatrice de la mobilisation contre la violence sexuelle dans la communauté afro-néo-écossaise	East Preston Family Resource Centre
Carmella Farahbakhsh	Coordonnatrice administrative et des bénévoles	South House Sexual and Gender Resource Centre
GRC		
Linda Gray	Sergente	Groupe des enquêtes sur les agressions sexuelles de la GRC

ANNEXE B

PRÉSENTATIONS AU COMITÉ PROVINCIAL DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Pour guider l'élaboration de ses lignes directrices et recommandations pour des politiques en matière de violence sexuelle afin d'améliorer les interventions axées sur les survivantes et les survivants, le CPPVS a invité plusieurs personnes à s'exprimer, dont certains de ses membres, pour apporter leurs connaissances et leur expertise. La liste de ces personnes figure dans le tableau ci-dessous.

Intervenant(e)	Titre et association	Sujet
Caitlin Salvino	Présidente, Comité national À notre tour	<i>Comité national À notre tour</i>
Diane Crocker, Ph.D.	Professeure, département de criminologie, Université Saint Mary's	<i>Évaluer le changement dans un contexte complexe</i>
Tristan Bray	Directeur exécutif, Students Nova Scotia (SNS)	<i>Perspectives : Une publication conjointe sur la prévention de la violence sexuelle sur les campus et les moyens d'intervenir – Students Nova Scotia (SNS)</i>
Sonya Ferrara	Agente d'exécution, Unité CyberScan, ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse	<i>Ce qu'il faut savoir sur la loi sur les images intimes et la cyberprotection (Intimate Images and Cyber-Protection Act)</i>
Wayne MacKay	Professeur émérite de droit et titulaire de la Chaire Yogis et Keddy en droits de la personne à la Schulich School of Law	<i>Discussion – Amélioration des protocoles d'intervention axée sur les survivantes et les survivants</i>
Aidan McNally	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse	<i>Priorités des étudiants pour les politiques en matière de violence sexuelle</i>
Masuma Khan	Vice-présidente des affaires académiques et externes, Dalhousie Student Union (DSU)	

Intervenant(e)	Titre et association	Sujet
Tristan Bray	Directeur exécutif, Students Nova Scotia (SNS)	
Lucille Harper	Directrice générale, Antigonish Women's Resource Centre et Sexual Assault Services Association (AWRCSASA)	<i>Revictimisation institutionnelle et traumatisme secondaire</i>
Masuma Khan	Vice-présidente des affaires académiques et externes, Dalhousie Student Union (DSU)	
Jackie Stevens	Directrice générale, Avalon Sexual Assault Centre	
Dana Bowden	Directrice des initiatives spéciales pour les victimes, Division des services judiciaires, ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse	
Susan Wilson	Coordonnatrice du programme SANE	<i>Programme du personnel infirmier examinateur de victimes d'agression sexuelle (SANE)</i>
Christine Hanson	Directrice générale de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse	<i>Une discussion avec la directrice générale de la Commission des droits de la personne au sujet des droits de la personne et des campus universitaires</i>

ANNEXE C

RESSOURCES À L'INTENTION DES VICTIMES OU DES SURVIVANTES ET SURVIVANTS

La liste de ressources qui suit vient du site Web *Break the Silence* de la Province de la Nouvelle-Écosse (www.breakthesilencens.ca/fr). Consulter la page « Où obtenir de l'aide » (<https://breakthesilencens.ca/fr/where-to-get-help>) (Province de la Nouvelle-Écosse, s.d. b) pour trouver les renseignements les plus à jour. Cette liste de ressources ne se veut pas exhaustive.

911

- Services d'urgence

811

- Renseignements et services en matière de santé
- Si vous avez une déficience auditive et que vous voulez accéder à ce service,appelez le 7-1-1 (TTY).
- Quand vousappelez le 811, une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé vous donne les conseils et les renseignements que vous demandez et apaise vos inquiétudes concernant toutes sortes de problèmes et de questions de santé d'ordre général, entre autres sur la violence sexuelle.
- Le service est offert en anglais et en français et des services d'interprétation sont proposés dans plus d'une centaine de langues.
- Vingt-quatre heures sur 24, 365 jours par an.
- Composez le 8-1-1.

211

- Le 211 est un service gratuit et confidentiel d'aiguillage et d'information sur plus de 3 000 services communautaires et sociaux dans toute la Nouvelle-Écosse.
- Vingt-quatre heures sur 24, 365 jours par an.
- Composez le 2-1-1.

Programme de consultation juridique pour les personnes qui ont subi une agression sexuelle – 2-1-1

- Ce programme offre jusqu'à 4 heures de consultation juridique gratuite aux personnes de 16 ans et plus qui ont subi une agression sexuelle.
- Vous n'avez pas l'obligation de signaler les faits à la police ni d'intenter une action en justice si vous utilisez ce service d'avis juridique indépendant.
- L'inscription se fait par l'intermédiaire d'un organisme indépendant, 211 Nova Scotia. Composez le 2-1-1 pour effectuer les formalités d'admission.
- <https://novascotia.ca/sexualassaultlegaladvice/fr/>

Ligne téléphonique et de messagerie texte d'aide en cas d'agression sexuelle et de harcèlement du syndicat des étudiants de l'Université Dalhousie – 1-902-425-1066

- La ligne téléphonique et de messagerie texte offre des services d'écoute active sans jugement, de soutien, d'orientation dans les systèmes et d'aiguillage à toute personne qui a connu la violence sexualisée ou a été affectée par de tels faits.
- Les opératrices et opérateurs répondent aux appels entre midi et minuit, 7 jours sur 7.
- Il n'y a que deux personnes qui reçoivent les appels et les messages textes et il est possible qu'elles aident quelqu'un d'autre au moment de votre appel. Si vous n'obtenez pas de réponse, veuillez réessayer plus tard.
- La ligne téléphonique et de messagerie texte est gérée par le syndicat des étudiants de l'Université Dalhousie.

Ligne d'aide pour les personnes mi'kmaw de la Nouvelle-Écosse – 1-855-379-2099

- La ligne d'aide pour les personnes mi'kmaw de la Nouvelle-Écosse est une ligne téléphonique d'aiguillage et de soutien d'urgence que les personnes mi'kmaw de toute la province peuvent appeler gratuitement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Le centre fournit également de l'aide en ligne par l'intermédiaire du compte Facebook du travailleur d'intervention d'urgence d'Eskasoni. Ces deux services sont offerts par Santé mentale Eskasoni.

Services de soutien psychologique aux victimes – 1-902-490-5300

- Soutien psychologique aux victimes de violence sexuelle.
- Aucune intervention de la police n'est nécessaire pour obtenir du soutien.
- Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, depuis Halifax.

Programme du personnel infirmier examinateur de victimes d'agression sexuelle (Sexual Assault Nurse Examiner – SANE)

- Les services du SANE apportent du soutien sans jugement et sont confidentiels. Les soins du SANE sont offerts aux personnes qui les demandent d'une des manières suivantes :
 - Aller dans un service d'urgence ouvert. Dans les centres où l'intervention du programme SANE est offerte, le personnel appellera le SANE. Ailleurs, le personnel coordonnera les soins ou donnera des renseignements concernant le lieu d'intervention du SANE le plus proche.
 - Appeler les services de police locaux ou la GRC.
 - Communiquer avec votre fournisseur de soins de santé primaires.
 - Composer le numéro d'une ligne d'intervention 24 heures sur 24 du SANE :
 - ✓ **Région d'Halifax** : 902-425-0122
 - ✓ **Comtés de Guysborough, d'Antigonish, de Pictou et de Richmond** : 1-877-880-SANE (7263)
 - ✓ **Région de Sydney** : 1-844-858-8036
 - ✓ **Région de Yarmouth** : 1-833-577-SANE (7263)

(Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse, 2018). Consulter le site Web pour des renseignements à jour :

[http://www.nshealth.ca/service-details/Sexual%20Assault%20Nurse%20Examiner%20\(SANE\)%20Program](http://www.nshealth.ca/service-details/Sexual%20Assault%20Nurse%20Examiner%20(SANE)%20Program)

ANNEXE D

DÉFINITIONS

clause d'immunité pour la consommation d'alcool et de drogues – Un exemple de clause d'immunité pour la consommation d'alcool et de drogues est cité dans la politique en matière de violence sexuelle de l'Université York. « Une survivante, un survivant ou un membre de la communauté agissant en toute bonne foi qui divulgue ou fait un rapport sur un acte de violence sexuelle ne sera pas soumis à des actions pour violation des politiques de l'Université liées à l'usage de la drogue et de l'alcool au moment où l'acte de violence sexuelle a eu lieu. » (Politique sur la violence sexuelle de l'Université York, section 8.3, cité par le comité national À notre tour, 2017, p. 38)

initiatives de prévention primaire – « Approches mises en œuvre avant que la violence sexuelle ne se produise pour prévenir la perpétration ou la victimisation initiale. » (Comité sur la prévention de la violence sexuelle, 2017, p. 72)

approche axée sur les survivantes et les survivants – Une approche axée sur les survivantes et les survivants est une approche qui veille à ce que les droits, besoins et attentes des survivantes passent avant toute autre chose (Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles de l'ONU, 2011). Une approche axée sur les survivantes et les survivants s'entend souvent de l'approche proprement dite qui consiste à travailler avec les victimes, les survivantes ou les survivants, mais aussi des politiques, procédures et grandes interventions qui donnent la priorité aux droits, besoins et attentes de la victime, de la survivante ou du survivant.

reproches aux victimes – « Les reproches adressés aux victimes sont un acte dévalorisant qui se produit quand la ou les victimes d'un acte criminel ou d'un accident sont tenues responsables, en tout ou en partie, des actes criminels qui ont été perpétrés à leur encontre. » (« Victim Blame », 2007, cité par le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, 2009, p. 2)

violence sexuelle – « Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel [...] ou [d'autres] actes [...] dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte. » (Organisation mondiale de la santé [OMS], cité par la Province de la Nouvelle-Écosse, 2015, p. 3)

ANNEXE E

POLITIQUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE SEXUELLE DES UNIVERSITÉS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOVA SCOTIA COMMUNITY COLLEGE (HYPERLIENS)

Université Acadia

https://counsel.acadiau.ca/tl_files/sites/counsel/resources/PDF/Sexual%20Violence%20Policy.pdf

Atlantic School of Theology

<http://www.astheology.ns.ca/webfiles/PolicyProceduresProtocolsforManagementofSexualViolence.pdf>

Université Cape Breton

<https://www.cbu.ca/wp-content/uploads/2018/09/Sexual-Violence-Policy-Guidelines-5.pdf>

Université Dalhousie

https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/dept/university_secretariat/policy-repository/Sexualized%20Violence%20Policy%20APPROVED.pdf

Université Mount Saint Vincent

[http://www2.msvu.ca/DocumentCentral/Documents/Sexual%20Assault%20\(Policy%20Against\).pdf](http://www2.msvu.ca/DocumentCentral/Documents/Sexual%20Assault%20(Policy%20Against).pdf)

Université NSCAD

<https://navigator.nscad.ca/wordpress/wp-content/uploads/2018/12/5.8-Sexualized-Violence-Policy-5.pdf>

Université Saint Mary's

<https://smu.ca/webfiles/SexualAssaultPolicyandProcedures.pdf>

Université St. Francis Xavier

<https://www.stfx.ca/sites/default/files/Sexual%20Violence%20Policy.pdf>

Université de King's College

<http://policies.ukings.ca/wp-content/uploads/2019/03/20190328UKCSVP.pdf>

Université Sainte-Anne

<https://www.usainteanne.ca/images/documents/ressources-humaines/politiques/Politique-violence-sexuelle-04-02-2017.pdf>

Nova Scotia Community College

<https://www.nscc.ca/docs/about-nscc/policies-procedures/sexual-violence-policy.pdf>

